Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Samedi 07 novembre 2020

La séance, faisant suite à la convocation du 02 novembre 2020, est ouverte à neuf heures et trois minutes, en la salle des fêtes en raison de la pandémie, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Elyane DELPY GOURSAT, Natacha CHASE, Claudette CAMPASTIÉ et Fabienne DEROO, Messieurs Dominique LEMOINE, François LEYMARIE, Geoffroy MILLET, Cédric MARTY, Étienne BARTHOLOMÉ, et Jean DELVERT (10 présents).

Excusé: néant; Absent: néant.

Nous passons à l'ordre du jour (voir convocations des 02/11 et 05/11)

Étienne BARTHOLOMÉ est désigné secrétaire de séance

A l'invitation de Mr le Maire le Conseil respecte une minute de silence à la mémoire de Mr Samuel PATY, enseignant récemment assassiné, ainsi qu'à la mémoire des autres victimes d'attentats.

Le compte-rendu de la séance du 03 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations:

1- Décision modificative 2020 01 - budget principal Commune

Monsieur le Maire décrit les ajustements nécessaires dans le budget principal de notre collectivité.

La Mairie a reçu la demande de paiement de la 2º part de la taxe d'aménagement pour les travaux exécutés à la salle des fêtes. Le montant s'élève à 949 €. Le paiement ne peut intervenir sans décision modificative, aucun crédit n'étant prévu au budget sur la ligne comptable à utiliser.

D'autre part des recettes plus importantes qu'estimées au budget primitif sont intervenues pour la taxe additionnelle aux droits de mutation et pour les loyers d'appartements occupés toute l'année, ce qui permet de transférer des fonds depuis la section de fonctionnement vers celle d'investissement. Des crédits non consommés sur les lignes « travaux de bâtiments » et « matériel informatique » complètent ce transfert afin de disposer du budget nécessaire pour les aménagements inhérents à l'agrandissement du cimetière en cours de réalisation

En conséquence Monsieur le Maire propose les écritures comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Article comptable libellé		Dépenses (€)	Recettes (€)
023	Virement à la section d'investissement	11 400.00	
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		300.00
73224	Fonds départemental DMTO communes > 5000 habitants		8 400.00
752	Revenus des immeubles		2 700.00
	TOTAL:	11 400.00	11 400.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :		Dépenses (€)	Recettes (€)
Article comptable libellé			
10226 - 00	Taxe d'aménagement	949.00	
21318 - 88	Equipements de cimetière	19 750.00	
2183 - 80	Matériel informatique	-1 199.00	
21318 - 83	Autres bâtiments publics	- 6 300.00	
10 226 – 00	Taxe d'aménagement		1 800.00
021	Virement de la section de fonctionnement		11 400.00
	TOTAL:	13 200.00	13 200.00

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve les écritures comptables proposées par Mr le Maire et l'autorise à signer toutes formalités relevant de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2- Présentation et proposition d'approbation du rapport sur le prix et la qualité des services du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Martel (SIAEP)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du syndicat de l'eau, dont le fichier pdf a également été distribué aux conseillers par courrier électronique il y a quelques jours. Des explications détaillées sont données par les deux délégués de la commune siégeant à ce syndicat.

Monsieur le Maire soumet ce rapport au vote. Après en avoir débattu, le conseil approuve les documents présentés par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3- Proposition de soutien financier (don) en faveur des communes sinistrées des Alpes Maritimes

Dans les premiers jours d'octobre, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations importantes. De nombreuses communes ont connu des dégâts considérables aux infrastructures et équipements publics. L'Association des Maires de France (AMF) a lancé un appel à la solidarité auprès des collectivités pour apporter un soutien financier aux communes sinistrées.

Après échanges sur cette sollicitation, l'assemblée décide d'accorder une subvention de soutien aux collectivités sinistrées à hauteur de 500 €.

Délibération adoptée par voix 10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4- Désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) auprès du Syndicat de l'Eau du Nord du Lot à créer par fusion des syndicats au 1er janvier 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création à venir au 1^{er} janvier 2021 d'un Syndicat Mixte regroupant les communes et syndicats actuels ayant compétence de l'eau. La fusion concerne les syndicats actuels du Doux, du Pays de Martel, de la Moyenne Vallée Dordogne, du Blagour, et en principe dans un futur proche (mi-2021) la commune de Cressensac-Sarrazac. Le nouveau syndicat s'appellera « Syndicat de l'Eau du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne » (SE-CMVD).

A cet effet, il est fait appel à candidatures pour siéger à ce syndicat, pour un titulaire et un suppléant.

Jean DELVERT se porte candidat au poste de titulaire

Geoffroy MILLET se porte candidat au poste de suppléant.

Après en avoir débattu, le conseil désigne Jean DELVERT en qualité de titulaire et Jean DELVERT en qualité de suppléant pour siéger au futur syndicat SE-CMVD.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions Diverses

Adressage

Comme évoqué lors de la dernière séance il est proposé de conserver l'idée de départ d'un panneau de rue sur fond bordeaux en écriture beige, idée émise par l'ancienne municipalité. Geoffroy, Étienne et Elyane ont sillonné la commune pour définir les emplacements des panneaux à implanter et finaliser le comptage des poteaux et plaques à commander. François présente les devis collectés pour les plaques de nom de voie et de numéro de maison ou bâtiment afin de déterminer le fournisseur. À ce stade les offres disponibles ne sont pas encore conformes en ce qu'elles sont incomplètes. Les couleurs choisies à l'unanimité sont bordeaux (RAL 3004) et beige (RAL 1015). Les coûts additionnels (tarière à moteur, béton, etc) doivent encore être quantifiés.

Les modalités des fonds de concours de la communauté de communes CAUVALDOR permettent de solliciter une aide financière pour cette dépense d'investissement. Une demande sera introduite en ce sens.

Colis de Noël des ainés

Compte tenu des circonstances sanitaires, le traditionnel repas au restaurant est proscrit, comme cela en avait été décidé lors du précédent conseil. Elyane et Fabienne ont démarché les producteurs et fournisseurs locaux pour la fourniture de colis gourmands de Noël pour les ainés de la commune. L'option locale (produits de Baladou) est privilégiée par l'assemblée, même si la variété des produits est plus limitée. Le choix de produits de l'option 2 proposée par N. Crémoux est préférée. Un complément sera demandé et/ou fourni pour enrichir les colis. Chacun des habitants recensés ayant plus de 75 ans recevra un colis alimentaire, remis par les conseillers. Cela concerne 44 coffrets individuels, les couples recevront 2 colis individuels. Les 4 personnes en maison de retraite recevront une boite de chocolats.

Frelons: proposition de participation financière de la Commune pour destruction de nids

Certaines communes prennent en charges intégralement (Cressensac-Sarrazac) ou partiellement (50 % à Gignac) les factures d'enlèvement de nids de frelons asiatiques sur leur territoire. Actuellement, la commune de Baladou ne prend à sa charge que ceux présents sur l'espace public, les habitants ayant à leurs frais ceux sur leur propriété.

L'assemblée débat de l'hypothèse d'une participation financière de la commune aux frais de destruction des nids sur les propriétés privées, de son intérêt pour l'ensemble des habitants, et des modalités de mise en œuvre. Des tarifs collectés auprès de possibles intervenants sont présentés. Il est à noter que si une procédure de marché public n'est pas mise en place la collectivité n'a pas le droit de limiter sa participation financière à une seule entreprise. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil de manière à pouvoir communiquer sur ce sujet dans le prochain Petit Baladin si nécessaire.

Projets d'investissement 2021: devis pour demande Dotation Équipement Territoires Ruraux (DETR)

Une subvention d'État est possible pour certains projets d'investissements dans le cadre de la DETR. Il convient d'identifier les travaux à réaliser dans l'année à venir pouvant bénéficier de cette aide et d'en chiffrer les coûts afin de déposer la demande en sous-préfecture avant le 18 décembre. Les critères de sélection ont été exposés et les projets à envisager ont été débattus. Des devis vont être demandés afin de pouvoir acter la demande de subvention par délibération à la prochaine séance de l'assemblée et d'introduire dans les délais les dossiers de demande de financement.

Point sur les réunions extérieures

Mr le Maire fait un compte-rendu succinct des nombreuses réunions des dernières semaines, notamment le bureau de l'APE, plusieurs réunions de CAUVALDOR, le comité de pilotage SE-CMVD, le conseil d'école et du RPI. Ce dernier va s'appeler RPI « les Dolines ». Ce compte-rendu est complété par un tour de table où chaque adjoint et conseiller ayant participé à une réunion (essentiellement des commissions CAUVALDOR) en fait rapport.

Point sur les autres dossiers en cours

<u>Installation d'une antenne wifi publique</u> aux abords de la Mairie avec le support de Lot Numérique. Le dossier de demande, dont le principe avant été approuvé par le précédent Conseil, doit être introduit avant la fin de l'année. Des informations complémentaires sont nécessaires sur les possibilités d'implantation afin d'optimiser la couverture spatiale de l'antenne.

<u>Dégâts de tempête</u>. Plusieurs arbres et poteaux téléphoniques sont tombés suite aux récentes tempêtes. Il est demandé de signaler en mairie les poteaux des lignes électriques et téléphoniques présentant un risque de tomber.

Commémoration du 11 novembre. Suite aux instructions du Préfet les commémorations sont restreintes à 10 personnes, prioritairement les élus. Les anciens combattants ne sont pas autorisés à y assister en raison de la pandémie. La commémoration aura lieu au monument à 11 h.

Mr le maire lève la séance à 13h17.

--000000--